

RAPPORT ANNUEL 2023



CETIM

Il n'y a pas un monde développé et
un monde sous-développé, mais
un seul monde mal développé



SOMMAIRE

I. Éditorial	p. 4
II. Portrait du CETIM	p. 7
III. Tour d’horizon 2023	p. 9
IV. Publications	p. 11
A) Sortie de presse	p. 11
B) Diffusion	p. 12
V. Programme droits humains	p. 13
A) Droits des paysan·nes	p. 14
1. Plaidoyer	p. 14
2. Information et formation	p. 15
3. Accès à la justice	p. 17
4. Perspectives 2024	p. 19
B) STN et droits humains	p. 20
1. Plaidoyer	p. 20
2. Information et formation	p. 21
3. Accès à la justice	p. 22
4. Perspectives 2024	p. 22
VI. Droit au développement	p. 23
A) Sensibilisation	p. 24
B) Plaidoyer auprès de l’ONU	p. 25
C) Information	p. 25
VII. Autres activités	p. 26
VIII. Communication	p. 27
A) Newsletters	p. 27
B) Bulletins d’information	p. 27
C) Site internet	p. 28
D) Réseaux sociaux	p. 28
IX. Rapport financier	p. 29

I. ÉDITORIAL

Au vu des multiples guerres impérialistes en cours et de l'actuel processus de délégitimation de l'ONU, la célébration du 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) s'est déroulée dans un contexte international tendu. L'organisation internationale resterait impuissante face au massacre de civils et à la destruction d'installations vitales, mais aussi face à la mort – qu'on pourrait qualifier de délibérée – de dizaines de ses propres fonctionnaires, victimes des bombardements indiscriminés de l'armée colonisatrice israélienne à Gaza.

D'aucuns prétendent qu'il faudrait remédier à la défaillance de l'organisation en la réformant ou en la remplaçant par une nouvelle structure. Certes, depuis sa création, ce n'est pas la première fois que l'institution faillit à certains de ses mandats. Cette situation s'explique par le fait que l'ONU, modelée par les vainqueurs de la 2^e guerre mondiale selon leurs intérêts du moment, est loin d'être parfaite. Les gouvernements représentés en son sein reflètent les rapports de force au niveau international. Dès lors, au gré des forces au pouvoir, la position d'un pays face à un dossier traité peut changer radicalement. Cela peut aussi bien concerner les questions environnementales ou migratoires que les conflits armés dans le monde.

Autre élément à prendre en compte, l'ONU est assaillie par le lobbying des sociétés transnationales. Le modèle néolibéral de développement, promu bien souvent en son nom, met en contradiction l'organisation avec ses buts fondateurs. C'est pourquoi la restructuration de l'ordre économique international, injuste et inéquitable, est urgente si l'on veut aider une institution telle que l'ONU à remplir ses missions.

Il faut aussi tenir compte du fait que les États les plus puissants utilisent ou ignorent tout simplement l'ONU selon leur agenda politique. A titre d'exemple, dans l'histoire récente, les États-Unis ont attaqué l'Irak sans le mandat de l'ONU alors que ce même pays a couru à son Assemblée générale pour faire condamner la Russie pour son intervention en Ukraine. De surcroît, les États-Unis – première puissance militaire mondiale – continuent d'armer Israël et s'opposent à toute intervention onusienne pour un cessez-le-feu à Gaza. Les manquements de l'ONU relèvent donc plus d'un manque de volonté politique que d'un problème systémique.

Il est certain que l'organisation mériterait une réorganisation, en particulier de son Conseil de sécurité. Cependant réduire son rôle au maintien de la paix dans le monde, bien que ce soit l'un de ses principaux objectifs, c'est méconnaître les nombreux progrès réalisés grâce à cette institution.

Les États les plus puissants ignorent tout simplement leur agenda

Rappelons pour l'exemple que l'organisation ne comptait que 51 membres lors de sa création en 1945 et que plusieurs dizaines d'États décolonisés (processus qui aurait été plus difficile sans cette institution) l'ont depuis rejointe.

Un autre apport important de l'ONU est sans doute l'inscription dans sa Charte, comme un de ses buts principaux, du respect des droits humains et des libertés fondamentales, sans distinction de « race »¹ de sexe, de langue ou de religion (art. 1.3). La codification progressive de ces droits, suite à l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), répond aux aspirations des peuples et a ouvert la voie à la démocratisation des sociétés. Cette codification a aussi permis de nombreux progrès, en particulier dans le domaine législatif. Et des mécanismes pour la protection de ces droits ont été créés autant à l'échelle nationale, que régionale ou internationale.

De nos jours, grâce aux travaux de l'ONU, nous disposons de nombreux instruments internationaux, en faveur de multiples catégories de personnes (femmes, enfants, peuples autochtones, paysan·es, handicapé·es, migrant·es...) et dans plusieurs domaines (non-discrimination, autodétermination, droits économiques, sociaux et culturels (DESC), droit au développement...).

*issants utilisent ou
lement l'ONU selon
a politique*

Bien entendu, le domaine des droits humains n'échappe pas à sa politisation et/ou son instrumentalisation. En effet, combien d'interventions militaires ont été menées en leur nom (Afghanistan, Libye, Irak...), avec les conséquences désastreuses que nous connaissons ? Cependant les droits humains font parties des conquêtes des luttes populaires qu'il faut défendre et renforcer. Dans ce contexte, la démarche de l'Afrique du Sud auprès de la Cour internationale de justice de l'ONU contre Israël pour crime de génocide revêt une importance particulière.

Le CETIM, actif depuis de nombreuses années au sein de l'ONU, estime que, malgré ses lacunes, cette organisation est nécessaire. Sans elle, la loi du plus fort² prévaudrait sans aucune retenue. En effet, l'ONU constitue non seulement un cadre institutionnel de référence, mais aussi un espace où tous les États – même les plus petits – peuvent se faire entendre.

¹ Lancé au XIXe siècle pour établir une hiérarchie entre les groupes humains, ce concept continue à être utilisé dans la vie courante et en politique alors qu'il n'a aucun fondement scientifique. Il est également utilisé dans les instruments internationaux en matière de droits humains. Dans l'acceptation de ces derniers, la discrimination fondée sur la race et la couleur de peau renvoie à « l'origine ethnique d'un individu » (voir Observation générale n°20 du CODESC sur la non-discrimination, E/C.12/GC/20, 2 juillet 2009, §19).

² ONU : *Droits pour tous ou loi du plus fort ?* éd. CETIM, Genève, 2005.

Le récent chantage budgétaire des États-Unis, plus important contributeur de l'ONU, ou les attaques de la puissance occupante (Israël) contre les mesures conservatoires de la Cour internationale de Justice concernant la guerre à Gaza³, démontrent, si besoin est, l'importance de défendre cette institution en tant que rempart face à l'arbitraire du plus fort.

Pour revenir à la question de la protection des droits dans le cadre de la crise multidimensionnelle actuelle, les Droits économiques sociaux et culturels (DESC) revêtent une importance particulière, étant donné qu'ils répondent aux besoins fondamentaux de tout un chacun afin qu'il ou elle puisse mener une vie digne. Dans ce domaine, il reste beaucoup à faire vu que presque la moitié de l'humanité reste privée de ses besoins essentiels (eau, alimentation, logement, soins de santé...), que les bénéficiaires de ces droits sont, à divers degrés et selon les périodes et les lieux, discriminés (accès au travail, à la sécurité sociale, à l'enseignement de qualité...) et exclus des prises de décision.

Le CETIM a publié en 2023 un livre qui donne une vue d'ensemble des DESC⁴, des obligations des États dans ce domaine, des mécanismes de protection et des exemples concrets de jurisprudence bien souvent issus de luttes populaires. Ce livre vise aussi à accompagner les mouvements et groupes sociaux ainsi que les organisations qui défendent les opprimé·es et les plus démun·es dans leur lutte quotidienne afin qu'ils et elles puissent revendiquer et exiger le respect de leurs droits élémentaires. Et, le cas échéant, saisir les instances adéquates pour obtenir justice.

Force est de constater que le progrès dans le domaine des droits humains n'est ni linéaire ni acquis. En effet, l'histoire nous enseigne qu'il faut non seulement lutter pour obtenir des droits, mais également se battre pour qu'ils soient réellement mis en œuvre. Il s'agit d'une lutte permanente qui nécessite une grande vigilance de la part de tout un chacun. C'est pourquoi l'action des citoyen·nes et des mouvements sociaux est cruciale pour le respect et la mise en œuvre de tous les droits humains, les DESC en particulier.

Melik Özden, Directeur du CETIM, février 2024

³ Voir l'Ordonnance de la Cour internationale de Justice du 26 janvier 2024, dans l'affaire Application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la Bande de Gaza (Afrique du Sud c. Israël).

⁴ *Les droits économiques, sociaux et culturels : Un levier juridique dans la lutte pour la justice sociale*, Melik Özden, éd. CETIM, Genève, 2023.

II. PORTRAIT DU CETIM

« Il n’y a pas un monde développé et un monde sous-développé mais un seul monde mal développé »

Cette conviction a présidé à la fondation du CETIM à Genève en 1970 en tant que centre d’étude, de recherche et d’information sur les mécanismes à l’origine du maldéveloppement et interface entre les mouvements sociaux du Sud et du Nord. Le CETIM est une association à but non lucratif et reconnue d’utilité publique.

Avec plus de 180 publications à son actif, le CETIM est une maison d’édition qui traite des relations Nord-Sud et des questions de développement avec un point de vue critique, sérieux et original n’ayant pas toujours la faveur des médias. Ses ouvrages visent à fournir au grand public des outils pour comprendre le monde et des pistes pour le transformer.

Grâce à son statut consultatif auprès de l’ECOSOC, le CETIM soutient des mouvements sociaux du Sud pour accéder aux mécanismes de protection des droits humains de l’ONU et participer à l’élaboration de nouvelles normes internationales en la matière. Il réalise également auprès de ses partenaires et du public en général un travail d’information et de formation sur les droits humains.

COMITÉ (élu par l’AG du 25 mars 2023)

Julie DUCHATEL (Présidente)
Ingeborg SCHWARZ (Vice-Présidente)
Murad AKINCILAR
Anne-Marie BARONE
Cruz Melchor EYA NCHAMA
Sarah FLORES
Jamshid POURANPIR
Florian ROCHAT
Giselle TOLEDO VERA

L'ÉQUIPE PERMANENTE

Le CETIM est composé d'une petite équipe salariée (la plupart des employé·es travaillent à temps partiel). Voici les noms de ses collaborateur·trices :

Melik Özden, directeur du CETIM et responsable du Programme droits humains

Raffaele Morgantini, représentant du CETIM auprès de l'ONU

Ahmed Camara, comptable-administrateur

Marie-France Martinez, responsable communication

Julien Pierrehumbert, informaticien

Cette équipe est épaulée par l'appui occasionnel de personnes temporaires ou en mesures cantonales et de stagiaires.

LES BÉNÉVOLES

Nous tenons à remercier les nombreux·ses bénévoles (membres du Comité, membres actifs, sympathisant·es) sans qui le CETIM ne pourrait pas faire son travail. Qu'il s'agisse des personnes qui tiennent les stands lors de manifestations, qui nous aident pour la logistique, qui relisent, corrigent et traduisent nos multiples écrits et publications ou qui s'occupent de l'interprétation lors de conférences, tous/toutes nous aident généreusement.

REJOIGNEZ LE CETIM SUR



www.cetim.ch



www.facebook.com/cetimGeneve



www.twitter.com/cetim_cetim

III. TOUR D'HORIZON 2023

UNE ANNÉE RICHE ET DENSE POUR LE CETIM !

- Publication de deux livres :

Une pandémie révélatrice d'un maldéveloppement généralisé
de Murad Akincilar

Les droits économiques, sociaux et culturels: un levier juridique dans la lutte pour la justice sociale de Melik Özden.

- Parution de deux nouveaux numéros du bulletin du CETIM.
- Sortie d'un nouveau numéro de la revue digitale d'analyse *Lendemain solidaires*.
- Rédaction et parution de plusieurs articles originaux dans les quotidiens: *La Tribune de Genève*, *Le Courrier* et *Le Temps* ainsi que sur des sites spécialisés.

92

Nouveaux articles mis
en ligne sur le site web

37

Newsletters et
communiqués de
presse élaborés et
envoyés

29'941

Impressions de posts
sur X (ex Twitter)



- Elaboration et présentation aux organes de protection des droits humains de l'ONU de plusieurs cas de violations des droits humains.



- Coordination et organisation de la participation physique à Genève de 10 délégué·es paysan·nes aux sessions du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.
 - **Obtention d'un mécanisme de suivi de l'ONU pour la Déclaration sur les droits des paysan·nes.**
 - Organisation d'un séminaire de formation sur la Déclaration sur les droits des paysan·nes pour plusieurs dizaines de délégué·es de La Via Campesina.
-
- Coordination et organisation de la participation physique à la 9^e session du Groupe de travail intergouvernemental de 60 délégué·es de la Campagne mondiale pour démanteler le pouvoir des STN et mettre fin à leur impunité.
 - Élaboration et soumission au Groupe de travail intergouvernemental de l'ONU sur le droit au développement d'amendements, avec commentaires, pour améliorer le contenu de la future Convention.
 - Lancement d'une campagne pour la création d'un réseau sur le droit au développement, en vue de sa promotion.
 - Organisation, coorganisation et/ou participation en tant qu'intervenants dans le cadre de plusieurs dizaines d'événements, conférences, cours, séminaires.
 - Coorganisation d'un cycle de conférences en partenariat avec la Ligue Panafricaine – UMOJA.
 - Participation au Festival Alternatiba Genève.
 - Tenue d'un stand de livres lors de différents évènements.

IV. PUBLICATIONS

A) SORTIE DE PRESSE

Revue digitale *Lendemains solidaires*

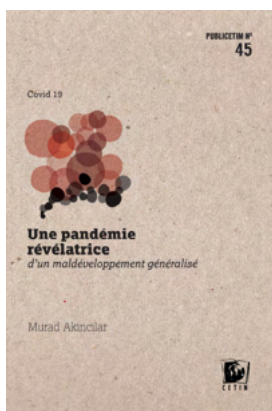


N° 3 : Le droit à la santé dans les sillages de la crise sanitaire

Le troisième numéro de la revue *Lendemains solidaires* est consacré à la santé « un état de complet bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. » Depuis cette affirmation datant de 1946, la santé a été consacrée, deux ans plus tard, comme un droit humain individuel et collectif dont les États sont les garants. Ce numéro de la revue se focalise sur la privatisation de ce secteur, sur les luttes populaires qui ont lieu sur différents continents ainsi que sur les pistes alternatives pour la santé publique.

***Lendemains solidaires* est une revue digitale grand public.**

L'abonnement coûte 20 CHF ou 20 € par année.



Une pandémie révélatrice d'un maldéveloppement généralisé de Murad Akincilar

PublicETIM

Ce livre aborde frontalement le système néolibéral en tant que responsable historico-politique des crimes contre les populations précarisées, les peuples colonisés et les écosystèmes. Il questionne le modèle néolibéral post-crise sanitaire présenté comme plus durable, plus humain, plus inclusif et plus vert : ce modèle est-il acceptable pour les mouvements sociaux ? Il s'accompagne d'un cahier de revendications recueillies auprès de dizaines de mouvements sociaux sur tous les continents.

Prix public : 15 CHF - 13 €

Format : 12 * 20 cm, 220 pages

ISBN : 978-2-88053-144-7

Sortie de presse en avril 2023. Tirage : 1500 exemplaires

dont 60 ont été distribués (service de presse et autres gratuits) et 71 vendus.

Les droits économiques, sociaux et culturels : un levier juridique dans la lutte pour la justice sociale

de Melik Özden

PubliCETIM



A l'heure où la crise multidimensionnelle plonge des milliards de personnes dans la pauvreté, où presque la moitié de l'humanité reste dans l'impossibilité de satisfaire ses besoins essentiels, où les inégalités ne cessent de se creuser, la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels (DESC) est plus qu'urgente.

Le 6 juin 2023, ce livre a été présenté dans le cadre d'une conférence parallèle, organisée avec le soutien de la Fondation Rosa-Luxemburg, lors de la 53^e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Prix public : 25 CHF – 25 €

Format : 148x210 mm, 414 pages

ISBN imprimé : 978-2-88053-151-5

ISBN digital : 978-2-88053-148-5

La version imprimée peut être commandée au CETIM.

Le PDF de ce livre est disponible sur notre site gratuitement en trois langues (français, espagnol et anglais).

Lien pour la version française: <https://bit.ly/Livre-DESC>

B) DIFFUSION

En Suisse, le CETIM est son propre diffuseur. Depuis fin décembre 2015, nos livres sont diffusés en France par CEDIF/POLLEN.



Nous poursuivons notre programme d'envoi de livres gratuits auprès d'organisations, de mouvements sociaux, de centres de documentation ou de bibliothèques d'Afrique francophone essentiellement.

Cela peut se faire grâce au soutien de la Fédération genevoise de coopération et concerne essentiellement la collection PubliCETIM.

V. PROGRAMME DROITS HUMAINS

Le but du programme droits humains (PDH) du CETIM est de renforcer l'État de droit et la démocratie ainsi que d'améliorer les conditions de vie des populations les plus défavorisées et d'atteindre un développement socio-économique durable et équitable. Les êtres humains et les peuples sont alors les acteurs centraux du développement et participent individuellement et collectivement aux prises de décision (mise en œuvre de la démocratie). Les inégalités et les discriminations ne sont plus considérées comme des fatalités et les conditions de vie des populations les plus vulnérables s'améliorent.

L'année 2023 a été marquée par la recrudescence des conflits armés et les menaces de guerre. Celles en cours en Ukraine et en Israël/Palestine ont rendu les relations géopolitiques et économiques internationales extrêmement tendues et instables, avec une polarisation croissante qui impacte les espaces de dialogue multilatéraux comme l'ONU. La tentative d'instrumentalisation des droits humains par les grandes puissances est toujours plus insistante. C'est pourquoi le CETIM a poursuivi sans relâche son travail de plaidoyer dans ces espaces en essayant de dépasser ces clivages internationaux.

De concert avec ses partenaires, le CETIM a donc continué à développer le travail de plaidoyer au niveau de ses deux axes prioritaires : le travail de promotion de la Déclaration sur les droits des paysan·nes (UNDROP), adoptée par l'ONU en décembre 2018, et les efforts pour l'élaboration de normes juridiquement contraignantes encadrant les activités des sociétés transnationales (STN).





A) DROITS DES PAYSAN·NES

Depuis 2019, suite à l'adoption de l'UNDRP, le CETIM et ses partenaires travaillent sans relâche à la promotion et la mise en œuvre de la Déclaration sur les droits des paysan·nes et autres personnes travaillant dans les zones rurales (ci-après « la Déclaration ») au niveau international. En 2023, une nouvelle victoire historique a marqué ce processus avec la création d'un mécanisme de suivi au sein de l'ONU. En parallèle, afin de soutenir les efforts de mise en œuvre au niveau national, le CETIM a développé des activités d'information et de formation pour permettre aux organisations rurales partenaires de s'approprier les droits reconnus par la Déclaration.

1. Plaidoyer

Le CETIM s'est concentré sur le travail de plaidoyer afin d'assurer un vaste éventail de soutiens au processus de création d'un mécanisme onusien de suivi de la Déclaration. Ce mécanisme a été adopté, à une grande majorité, par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU à l'issue de sa 54^e session (octobre 2023). Dans ce cadre, lors des 52^e, 53^e, 54^e sessions du Conseil, le CETIM a coordonné et préparé l'orientation stratégique des activités de plaidoyer, en organisant la venue de délégations de représentant·es de La Via Campesina – LVC (Indonésie, Zimbabwe, Argentine, Suisse et France). Il a ainsi permis d'organiser plusieurs réunions bilatérales virtuelles et autres réunions multilatérales en présentiel entre des représentant·es de LVC et des représentant·es des missions étatiques, ainsi que des rencontres avec des fonctionnaires onusien·nes concerné·es par ce dossier.

En tant que membre fondateur de la coalition «Les ami·e·s de la Déclaration–Suisse» le CETIM a poursuivi le travail de plaidoyer auprès de la Confédération helvétique afin qu'elle s'engage dans la mise en œuvre de la Déclaration, notamment en appuyant la création du mécanisme de suivi onusien. Ce travail représente un important levier pour promouvoir les droits des paysan·nes à travers le monde, en ce sens que la politique étrangère de la Suisse a des impacts sur ces droits.

La coalition a élaboré deux rapports sur l'état et les défis autour de la mise en œuvre de la Déclaration par la Suisse qui ont été soumis à l'ONU dans le cadre du 4^e cycle de l'Examen périodique universel (EPU) de la Suisse, tenu en janvier 2023. Certaines recommandations faites par notre coalition ont été acceptées par la Suisse qui s'est donc engagée à les mettre en œuvre. Un travail de suivi sera nécessaire pour assurer le respect de ces recommandations.

2. Information/formation

Le travail d'information et de formation est indispensable d'une part afin que la promotion des droits des paysan·nes soit faite de manière ciblée et efficace et d'autre part pour que la Déclaration soit largement diffusée et que les personnes directement concernées se l'approprient.

En 2023, le CETIM a organisé ou coorganisé plusieurs événements d'information/formation autour des droits des paysan·nes. Il est également intervenu lors de différents séminaires et conférences organisés par ses partenaires.

Séminaires et conférences

- Organisation d'un séminaire en ligne sur la Déclaration, pour former de futur·es formateur·trices et renforcer les capacités des organisations paysannes membres de LVC. Formation de 35 leaders paysan·nes de tous les continents et mise en place d'un suivi avec les participant·es.
- Organisation de trois autres séminaires de formation sur la Déclaration, ainsi que sur les mécanismes de l'ONU et le travail de plaidoyer.
- Participation comme formateur à deux séminaires sur les droits des paysan·nes et à un webinaire sur les droits des paysan·nes.
- Accueil de 23 étudiant·es en « Conception et conduite de projet dans le champ de l'action interculturelle et humanitaire » de l'IFF Europe (Angers-France), pour présenter les activités du CETIM menées au sein de l'ONU quant aux droits des paysan·nes.
- Coorganisation de deux conférences sur la situation des droits humains en particulier des paysan·nes au Pérou (janvier/mai).
- Coorganisation d'une conférence sur la situation des saisonnières agricoles marocaines en Espagne.



Lien: <https://bit.ly/malpayées>

- Coorganisation d'une conférence, dans le cadre du Festival Alternatiba, intitulée « Le rôle de l'agriculture paysanne dans la lutte contre la crise climatique ».
- Coorganisation d'un webinaire intitulé « La Déclaration bien vivante ! Les droits des paysan·nes en pratique – Perspectives régionales », à l'occasion de la journée internationale des luttes paysannes.
- Participation comme panéliste à un événement intitulé « International day of peasants' struggles », organisé par l'Assemblée des femmes rurales (Rural Women Assembly).
- Intervention sur les droits des paysan·nes lors d'une conférence organisée par EPER à Berne.
- Participation d'un représentant du CETIM à la 8^e Conférence internationale de La Via Campesina, tenue à Bogotá (Colombie).



Événements parallèles coorganisés à l'ONU

- 15 mars - 52^e session CoDH : « Respecter, protéger et réaliser les droits des paysans et des autres travailleurs ruraux - Une démarche efficace en période de crises multiples ».
- 19 septembre - 54^e session CoDH : « Promouvoir la réalisation des droits des paysans à l'ère des crises mondiales multidimensionnelles. La nouvelle résolution sur la mise en œuvre de l'UNDROP au Conseil des droits de l'homme ».

Site internet sur les droits des paysan·nes

En 2023, le CETIM, en collaboration et coordination avec ses partenaires, a poursuivi son travail de développement et de promotion du nouveau site internet dédié à l'information ainsi qu'à la diffusion des droits des paysan·nes. Cet outil est conçu comme une plateforme collective d'échanges, d'informations et de formations.

3. Accès à la justice

Le CETIM a également poursuivi le travail de protection des droits des paysan·nes à travers la présentation de cas (saisines) aux mécanismes de protection des droits humains. Il s'agit d'un travail clé en soutien aux organisations paysannes partenaires pour l'accès aux mécanismes de protection de droits humains de l'ONU afin d'exiger la protection de leurs droits.

Soutien à la Fédération Nationale de Femmes Paysannes, Artisanes, Autochtones, Natives et Salariées du Pérou- FENMUCARINAP



En janvier 2023, le CETIM a soumis une saisine auprès de différents mécanismes de protection des droits humains de l'ONU pour dénoncer les violations et la répression contre le peuple péruvien, en particulier contre les communautés paysannes

et autochtones, dans le contexte de la rupture institutionnelle de décembre 2022. Cela a été précédé par des réunions au sein de l'ONU entre une représentante de FENMUCARINAP, différents mécanismes onusiens et le Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme. Les mécanismes onusiens ont envoyé une communication au gouvernement péruvien qui, quelques mois plus tard, a fourni une réponse partielle et non satisfaisante à notre saisine. C'est pourquoi nous poursuivrons nos démarches de soutien à FENMUCARINAP.

Soutien à Katarungan des Philippines

Face aux démarches des grands propriétaires fonciers pour criminaliser les communautés paysannes philippines, le CETIM et Katarungan ont saisi les mécanismes onusiens pour dénoncer la situation et chercher de nouvelles voies d'accès à la justice. Le CETIM a ainsi organisé une rencontre avec les représentants du mécanisme onusien sur les défenseurs des droits humains pour présenter le cas. Ensuite, les deux organisations ont travaillé à l'élaboration d'une saisine sur les violations commises qui a été soumise aux mécanismes onusiens en mai 2023. Cette démarche a été suivie d'un communiqué. Le résultat sera connu en 2024.



Soutien à Mouvman Peyizan Nasyonal Kongre Papay (MPNKP), Tet Kole ti Peyizan Ayisyen et Mouvman Peyizan Papay (MPP) d'Haïti



En 2023, face à l'augmentation de la violence des groupes criminels armés ayant des conséquences dévastatrices notamment pour les zones rurales du pays, les trois organisations précitées ont

contacté le CETIM. Cette collaboration a initié l'élaboration d'un rapport sur les violations des droits humains et des recommandations aux différents acteurs politiques impliqués. Ce travail a été suivi d'une intervention en plénière au CoDH, ainsi que d'un travail de communication. Nous continuerons ensemble le travail de plaidoyer et préparons un rapport complet sur la situation des droits humains à soumettre aux instances onusiennes.

Soutien à la Plateforme Paysanne du Niger

Depuis le coup d'État qui a secoué le pays en juillet 2023, LVC et le CETIM ont commencé à suivre de près la situation au Niger, en signalant aux mécanismes compétents de l'ONU les violations des droits humains et les conséquences néfastes de l'imposition de sanctions économiques à l'encontre du pays. Lors de la 54^e session du CoDH, le CETIM a organisé la participation d'une représentante de la Plateforme à une table ronde portant sur la question des mesures coercitives unilatérales. Elle y a dénoncé les effets de ces mesures sur le droit à l'alimentation pour les communautés paysannes. L'élaboration d'une saisine a commencé en décembre 2023. Elle sera soumise en 2024.

Soutien à Tiako-I-Madagasikara de Madagascar

Depuis 2021, le CETIM et l'organisation malgache ont travaillé sur un projet de saisine, soumise aux mécanismes onusiens en 2022, concernant la loi foncière favorable aux accapareurs de terres et aux sociétés transnationales. Suite à son abrogation (sous la pression de la société civile) fin 2022, une nouvelle loi a été promulguée. Cette dernière, malgré quelques améliorations en termes d'accès à la terre favorables à la paysannerie malgache, comportait encore des points problématiques. C'est pourquoi en 2023, le CETIM et ses partenaires malgaches ont ressaisi l'ONU. Le résultat de la saisine sera connu en 2024.



Soutien aux paysan·nes du Nord-Est de la Syrie¹

Le CETIM collabore depuis 2021 avec des organisations paysannes syriennes qui luttent pour les droits des paysan·nes et le respect du droit à l'eau dans le Nord-Est du pays. En effet ces droits sont mis à mal par l'occupation militaire turque. En 2023, le CETIM a permis à un représentant de l'organisation partenaire d'intervenir en plénière de la 52^e session du CoDH afin de dénoncer les exécutions extra-judiciaires commises à l'aide de drones. Depuis, nous travaillons à l'élaboration d'une saisine qui sera soumise aux mécanismes onusiens compétents en 2024.



4. Perspectives 2024

En 2024, le CETIM continuera le travail de plaider pour promouvoir la mise en œuvre de la Déclaration sur les droits des paysan·nes. Il s'agira notamment de s'engager dans les travaux du futur Groupe de travail sur la Déclaration, qui sera mis en place durant l'année, et d'y contribuer de manière constructive et proactive. Ceci afin que ce groupe d'expert·es constitue un véritable levier politique et juridique pour la promotion ainsi que pour la mise en œuvre de la Déclaration.



Le CETIM poursuivra son soutien aux organisations paysannes partenaires pour leur permettre d'accéder aux mécanismes de protection des droits humains de l'ONU comme moyen de recours face aux violations de leurs droits.

Il poursuivra par ailleurs son travail d'information et de formation sur les droits des paysan·nes.

¹ Pour des questions de sécurité, le nom de l'organisation partenaire ne peut pas être dévoilé.

B) SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES ET DROITS HUMAINS

En 2023 le CETIM a poursuivi la lutte de longue haleine contre l'impunité des Sociétés transnationales (STN). Son travail de plaidoyer au sein et hors de l'ONU a impliqué entre autres la participation à la 9^e session de négociations onusiennes en vue de l'élaboration d'un Traité contraignant sur les STN en matière de droits humains. Dans le cadre de ce processus, le CETIM coordonne les activités de la « Campagne mondiale pour démanteler le pouvoir des transnationales et mettre fin à l'impunité » (ci-après Campagne mondiale), un réseau international qui regroupe plus de 250 mouvements sociaux et représentant·es des communautés affectées. Le CETIM a également continué son travail d'information et de formation sur cette thématique. Un travail indispensable pour appréhender l'impunité des STN, ainsi que pour dévoiler les agissements néfastes de ces entités et sensibiliser tant l'opinion publique que les personnes directement concernées.

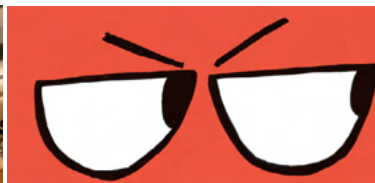
1. Plaidoyer

Le plaidoyer est l'axe de travail majeur du CETIM pour cette thématique. Ce travail lui est d'ailleurs confié en tant que coordinateur de la Campagne mondiale. Les activités de plaidoyer entreprises en 2023 ont été les suivantes :

Janvier-mars : Coordination du travail d'élaboration d'un document de la Campagne mondiale intitulé « Frontières d'un Traité efficace ». Objectif : établir les éléments fondamentaux qui doivent être inclus dans le futur Traité sans lesquels ce dernier perdrait son efficacité et sa capacité à prévenir l'impunité dont jouissent les STN.

Mars-septembre : Au cours de cette période, le CETIM a organisé plusieurs rencontres avec des délégations étatiques pour discuter du processus et promouvoir les propositions de la Campagne.

Août-octobre : Le CETIM a coordonné le travail d'analyse du nouveau texte présenté par la Présidence du Groupe de travail comme base des futures négociations, ainsi que la préparation d'un communiqué de presse (en français, anglais, espagnol) présentant les principaux points de préoccupation de la Campagne mondiale sur le contenu du nouveau texte.



Organisation de la venue de plus de 60 délégué·es de la Campagne mondiale à Genève provenant de tous les continents. Comme chaque année, le CETIM a assuré l'organisation logistique et stratégique de la semaine. Pour ce faire, il a notamment assuré les tâches suivantes : accréditation à l'ONU des délégué·es ; organisation et modération de réunions stratégiques préalables à la semaine et organisation d'une équipe d'interprètes ; préparation de la stratégie de plaidoyer et des documents de support des réunions ; coordination et aide à l'élaboration et à la présentation de près de 60 déclarations orales présentées par les délégué·es durant les négociations ; soutien au travail de communication ; préparation et modération de réunions quotidiennes de la Campagne mondiale afin de se concerter sur les évolutions des négociations et sur la stratégie à mener ; organisation de plusieurs rencontres avec des représentant·es des missions diplomatiques auprès de l'ONU.

2. Information/formation

Pour ce travail d'information et formation le CETIM a organisé et/ou coorganisé plusieurs conférences, séminaires et a également participé à des événements organisés par des organisations ou institutions partenaires :

- Janvier : Organisation d'une réunion de formation pour les organisations membres de la Campagne Mondiale afin d'établir la stratégie de plaidoyer pour l'année 2023.
- Mai : Accueil d'une trentaine d'étudiant·es en master de droit international et droits humains de l'Université de Glasgow venu·es à Genève pour un voyage d'études et présentation du travail du CETIM sur l'impunité des STN et les négociations à l'ONU.
- Juin : Intervention lors d'un séminaire de formation interne, organisé par le Réseau interparlementaire mondial pour le traité contraignant (Global Inter-Parliamentary Network for the Binding Treaty - GIN).
- Juillet : Cours sur le processus de négociation du Traité contraignant à l'ONU dans le cadre de l'Université d'été organisée à Genève par le ISMUN².
- Septembre : Organisation et participation à un séminaire de renforcement de capacité sur les contenus de la négociation du Traité contraignant sur les STN et les droits humains.
- Décembre : Accueil d'une dizaine d'étudiant·es, membre de l'AIESEC-Genève³, au CETIM, pour présenter les activités³ menées au sein de l'ONU dans le domaine des STN et des droits humains.

² International Youth and Student Movement for the United Nations.

³ Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales.

Conférences organisées à l'ONU dans le cadre de la 9^e session du Groupe de travail de l'ONU sur les STN (23-27 octobre 2023)

- « Comment le Traité contraignant peut-il soutenir le travail parlementaire pour défendre les peuples et la planète contre les violations des STN ? ».
- « Tribunal populaire : Procès contre les sociétés transnationales ».
- « Cas de violations des droits humains et de l'environnement ».

3. Accès à la justice

Le CETIM a continué ses efforts en faveur de la protection des communautés affectées par les activités des STN à travers la présentation de cas de saisines aux mécanismes de protection de droits humains de l'ONU. Il s'agit d'un moyen efficace pour visibiliser les agissements et les violations de ces entités au niveau international, ainsi que pour revendiquer la mise en place rapide de mécanismes efficaces d'accès à la justice.

Soutien au MODATIMA (Movimiento de Defensa por el acceso al Agua, la Tierra y la protección del Medioambiente-Chili)



Le CETIM et MODATIMA avaient soumis en 2020 une première saisine concernant les violations du droit à l'eau dans la région de Petorca, affectée par la production intensive d'avocats par des STN du secteur agro-alimentaire. En 2023, l'accaparement de la ressource en eau par le secteur privé s'est aggravé dans tout le pays. Dès lors MODATIMA et le CETIM ont dénoncé la situation et ont commencé à élaborer une nouvelle saisine.

4. Perspectives 2024

En 2024, le CETIM continuera son travail de plaidoyer auprès de l'ONU pour contribuer aux négociations sur le Traité contraignant sur les STN et les droits humains. Dans ce cadre, il continuera à jouer un rôle de premier plan dans la coordination de la Campagne mondiale, en soutenant ses organisations membres pour qu'elles puissent participer aux négociations et aux autres espaces onusiens pertinents. Il poursuivra également son soutien aux organisations partenaires pour l'accès aux mécanismes de protection des droits humains de l'ONU et son travail de formation et d'information crucial dans ce contexte.

VI. DROIT AU DÉVELOPPEMENT



Avec le soutien de la Fondation Rosa-Luxemburg, le CETIM a lancé en 2023 une campagne mondiale pour promouvoir et populariser le droit au développement auprès des organisations de base.

Dans ce cadre, nous avons approché de nouveaux partenaires et renoué le contact avec des mouvements sociaux et populaires à travers le monde afin de présenter le droit au développement comme un outil précieux pour lier les différentes luttes entre elles.

Cela nous a demandé un grand travail de sensibilisation, étant donné qu'il n'est pas aisé de faire comprendre aux mouvements sociaux et autres organisations de la société civile la différence entre le droit à un développement décolonisé et auto-déterminé et le modèle dominant du développement économique. En effet, dans la défense des droits des opprimé-es, ce droit s'oppose frontalement au modèle de développement néolibéral mis en œuvre à travers le monde, avec un impact considérable sur tous les secteurs des sociétés.

Pour promouvoir le droit au développement, nous avons entre autres participé à des rencontres internationales, sommets, conférences et séminaires ainsi qu'à des activités organisées par les mouvements sociaux sur différents continents, en précisant à quel point ce droit est en concordance avec de multiples luttes populaires. Le CETIM a également invité les mouvements et organisations à incorporer ce droit dans le cadre de leurs actions et à le promouvoir.

Nos actions ont enregistré un certain succès. A titre d'exemple, des partenariats ont été développés au Brésil, en Bolivie, au Maroc, au Liban, en Tunisie et en Indonésie.

Durant l'année 2023, le CETIM a focalisé ses actions pour le droit au développement sur trois axes : sensibilisation, plaidoyer et information.

A) SENSIBILISATION

Le CETIM a coorganisé et participé à des rencontres ainsi qu'à des événements, organisés par les mouvements sociaux et autres organisations de la société civile. A ces occasions, il a tissé des liens avec de nombreuses organisations populaires.

Mars - Avril 2023 : Le CETIM a mené un travail de terrain en Grèce, en Égypte, en Turquie et au Liban en contact direct avec les organisations locales (syndicats, mouvements paysans, instituts de développement et organisations pour la justice climatique) afin de présenter le potentiel d'un traité international sur le droit au développement.

Juin - Juillet 2023 : Participation d'un représentant du CETIM au Forum des syndicats latino-américains, tenu à Genève à l'occasion de la 111^e conférence annuelle de l'OIT. Participation au Sommet des peuples CELAC⁴-EU à Bruxelles.

Octobre 2023 :

- Participation et organisation d'un atelier lors du Contre-Sommet des mouvements sociaux, tenu à Marrakech à l'occasion de la réunion annuelle de la Banque mondiale et du FMI.
- Organisation d'un séminaire en ligne sur le droit au développement pour environ 17 organisations boliviennes.
- Rencontres à Genève avec le Mouvement des sans terre et le Mouvement des communautés affectées par les barrages, deux des plus grands mouvements sociaux du Brésil, pour discuter de futures collaborations dans le cadre du droit au développement.

Décembre 2023 :

- Participation d'un délégué du CETIM à la 8^e conférence de La Via Campesina à Bogota et rencontre avec plusieurs organisations paysannes afin de les sensibiliser au droit au développement.
- Participation d'un représentant du CETIM en tant qu'intervenant à un séminaire sur le droit au développement, tenu à Tunis et organisé par l'Observatoire tunisien de l'économie, intitulé « *Debt & the Impacts of the IFIs: Exploring Paths to Reparation and Change* ». Des représentant-es de plusieurs organisations tunisiennes et internationales ont participé à cet événement.

4 Communauté d'États latino-américains et caraïbes.



B) PLAIDOYER AUPRÈS DE L'ONU

Le CETIM a continué à jouer un rôle actif dans les débats sur le droit au développement au sein de l'ONU.

En mai 2023, le CETIM a participé activement aux négociations sur le nouveau Pacte sur le droit au développement, présentant plusieurs amendements. D'autre part, notre organisation est intervenue sur ce dossier lors de la 54^e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU (septembre et octobre 2023). Cette session a été marquée par l'adoption historique du futur Pacte sur le droit au développement. Ce texte devrait être prochainement adopté par l'Assemblée générale de l'ONU.

C) INFORMATION

Le CETIM a également mené un travail d'information et de sensibilisation auprès des organisations de base (syndicats, mouvements paysans, instituts de développement et organisations pour la justice climatique) pour présenter le nouveau Pacte sur le droit au développement en cours de négociation au sein de l'ONU.



Lien: <https://bit.ly/droitaudeveloppement>

Le CETIM a également élaboré et diffusé des prospectus en plusieurs langues sur le droit au développement. Il a également coproduit avec la Fondation Rosa-Luxemburg une vidéo, sous-titrée en plusieurs langues, pour présenter ce droit. Cet outil a été mis en ligne sur notre site Internet ainsi que sur notre chaîne Youtube. Le CETIM a par ailleurs produit plusieurs autres supports diffusés largement lors de différents événements.

La page dédiée au droit au développement sur notre site Internet, à l'adresse **www.cetim.ch/droit-au-developpement**, a été enrichie en 2023. Elle propose, outre une présentation de ce droit, des sous-pages menant vers les instances onusiennes travaillant dans ce domaine, les interventions du CETIM sur le sujet, ainsi qu'un document de questions et réponses sur le droit au développement. Une attention particulière a été accordée à la communication de cette thématique sur les réseaux sociaux.

D'autre part un article intitulé «Le droit au développement: une situation alarmante» est paru dans *Voix Populaire* en avril 2023 et un autre «Le développement, un terme galvaudé» a été publié dans *La Tribune de Genève* le 23 juin 2023.

VII. AUTRES ACTIVITÉS

DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

6-8 février 2023 : Interventions lors d'un atelier sur les droits économiques, sociaux et culturels, organisé par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU au Palais des Nations à Genève.

Conférences/Événements



22 mars 2023 : Coorganisation d'une conférence à Genève sur la justice transitionnelle au Guatemala. Environ 40 personnes y ont participé.

2 septembre 2023 : Le CETIM a coorganisé avec la Centrale sanitaire suisse un atelier dans la cadre du Festival Alternatiba sur le droit à la santé. Une dizaine de participant·es sont venus échanger sur leurs expériences.

21-30 octobre 2023 : Coorganisation d'une exposition de photos à Genève intitulée « Gardiennes des semences, de la terre et de la vie. Le chemin de l'Assemblée des femmes rurales en Afrique australe » avec la Rural Women Assembly (RWA), Action de Carême, Transnational Institute et la Campagne mondiale. L'exposition a attiré un public important. Le 24 octobre, lors du vernissage, les représentantes de la RWA ont présenté l'exposition ainsi que leur lutte pour les semences. Le CETIM a pris en charge l'organisation logistique (réservation de l'espace d'exposition, des matériaux de montage et préparation du vernissage).



10 décembre 2023 : Intervention sur les droits économiques, sociaux et culturels lors d'une table ronde organisée par la Fondation Rosa-Luxemburg à l'occasion de la célébration du 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. S'inscrivant dans un programme sur trois jours en continu au niveau mondial, cet événement a été diffusé en plusieurs langues.

VIII. COMMUNICATION

A) NEWSLETTERS

Durant l'année 2023, le CETIM a élaboré et envoyé 37 newsletters et communiqués de presse. Ces informations sont envoyées à nos membres, ainsi qu'aux adresses électroniques inscrites à nos diverses listes : événements locaux, missions diplomatiques, média, etc. Elles concernent des thématiques touchant au mal développement.

B) BULLETINS D'INFORMATION

Bulletin n°68
Décembre 2023

CETIM

« Il n'y a pas un monde développé et un monde sous-développé, mais un seul monde mal développé »

EDITORIAL

Durant le 2^e semestre de l'année, nous avons envisagé des projets, que nous pourrions qualifier d'hétérogènes, concernant trois domaines sur lesquels le CETIM s'est engagé en longue date et qui sont extrêmement importants pour les luttes populaires et citoyennes.

Tout d'abord, le Conseil des droits de l'homme a, avec un large soutien, un mécanisme de suivi concernant la Déclaration de l'ONU sur les droits des paysans. Cet outil nous permettra de nous assurer de vos droits maintes et maintes fois dans le cadre de l'agenda international, mais il permettra surtout d'élaborer des politiques publiques afin d'aider les collectivités à protéger et soutenir le paysannisme.

Ensuite, nous avons, en tant que Conseil, adopté une résolution par consensus sur les droits économiques, sociaux et culturels pour affirmer qu'il n'y a pas de hiérarchie entre les différentes catégories de droits humains, tout en appelant les États à prendre des mesures concrètes pour la mise en œuvre effective de ces droits.

Enfin, nous avons également les réalisations internationales à faire sur pied dans cette tâche.

Toutefois, la même Conseil a tenté de faire de l'Assemblée générale de l'ONU un projet de Planche sur le droit au développement. Mais, sur l'adoption de ce projet, il a été constaté que les États qui soutiennent ce projet ont été minoritaires.

Parallèlement, ce Planche vise également l'instauration d'un organe international dénommé en français, l'Institut Mondial des Droits des Paysans. Il faut attendre à un vote sur ce Planche, avant de dire que les États concernés s'y opposent fermement alors que la grande majorité des pays du Sud y sont favorables. Il faut espérer que certains États latino-américains, qui restent en retrait sur ce dossier, exercent leur pression dans l'intérêt de leurs citoyens.

Cette situation internationale nous a permis, avec de multiples autres et nouvelles, ces projets sont prometteurs pour l'avenir. Toutefois, tout cela peut sembler décevant face à l'acte, voire la complaisance de la plupart des gouvernements concernés face aux bouleversements nécessaires et indispensables de cette période mondiale, qui se jouent au moment du bouleversement de ce système, et de l'annonce de la fin de l'industrialisation après l'explosion de son territoire d'une partie du peuple paysannin au vu de sa situation actuelle.

De nos jours, les considérations géopolitiques semblent prévaloir sur toute autre considération alors qu'elles ne doivent pas primer sur la démocratie, les droits humains et la santé humaine. Il convient de dire haut et fort que les États qui soutiennent cette voie s'opposent complètement, de savoir notamment l'Institut.

En 2023, le CETIM a élaboré et diffusé les numéros 67 et 68 de son bulletin d'information (en trois langues, français, anglais et espagnol). Les versions imprimées ont été envoyées à nos partenaires ainsi qu'à notre réseau (organisations, missions permanentes à Genève et à New York, chercheur·euses, académicien·nes, médias du monde entier...) Parallèlement, les versions électroniques ont été diffusées à nos listes d'abonné·es. Les deux bulletins de l'année 2023 ont été mis en ligne sur notre site internet où ils sont librement téléchargeables.

Le bulletin n° 67 est paru en juin 2023. Il s'ouvre sur deux articles sur les droits des paysan·nes.

Il propose ensuite un article sur la crise sociale et politique au Pérou. Un autre article est consacré à la situation des ouvrières agricoles et marocaines en Espagne. Des extraits des déclarations faites par le CETIM lors des sessions du Conseil des droits de l'homme sont également présentés.

Le bulletin n° 68, paru en décembre 2023, s'ouvre sur un article célébrant une victoire du CETIM et de ses alliés, à savoir la mise sur pied à l'ONU d'un mécanisme de suivi pour les droits des paysan·nes. Ensuite, ce bulletin aborde la question cruciale des sociétés transnationales et plus particulièrement des menaces qui planent sur le processus en cours à l'ONU. Les interventions de notre organisation à l'ONU durant le dernier semestre de l'année y sont énumérées. Ce bulletin présente également le dernier livre du CETIM intitulé *Les droits économiques, sociaux et culturels, un levier juridique dans la lutte pour la justice sociale*.

C) SITE INTERNET



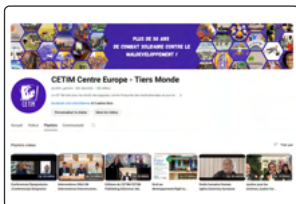
Durant l'année 2023, le site internet du CETIM a été enrichi de 92 nouveaux articles, souvent en trois langues (français, anglais et espagnol) traitant de droits humains (droits des paysan-nes, impunité des sociétés transnationales, droits économiques, sociaux et culturels, droit au développement, lutte des peuples pour leurs droits et/ou en quête de justice).

Le travail du CETIM a été recensé par de nombreux sites internet du monde entier.

D) RÉSEAUX SOCIAUX

Nos posts sur Facebook ont été vus plus de 43'000 fois sur l'année 2023.

Les informations mises en ligne sur notre fil X (ex-Twitter) ont dénombré 29'941 impressions (vues) de janvier à décembre 2023.



Nous avons continué le travail sur notre chaîne Youtube et avons enregistré 17'943 vues en 2023 pour une durée de visionnage de 884,3 heures avec une augmentation des internautes restant plus de 2 minutes sur la même vidéo.

IX. RAPPORT FINANCIER

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES 2023 ET BUDGET 2024

Les comptes de l'année 2023 présentent globalement une perte de 15'686.45 CHF. Celle-ci est liée d'une part à la correction des stocks de livres et des débiteurs qui a eu lieu en 2023, et, d'autre part, car le financement du programme droits humains ainsi que d'autres projets a été moins important que prévu.

L'appel aux dons ayant été un vrai succès, les sommes versées ont largement atténué les déficits. Nous profitons de ces lignes pour remercier du fond du cœur celles et ceux qui ont fait preuve d'une telle générosité.

Le budget 2024 tient compte des nouveaux projets ainsi que de la continuation de la majorité de ceux en cours.

Nous estimons pour l'année en revue à environ 180'000 CHF la valeur du travail bénévole accompli par les membres et sympathisant-es du CETIM, ainsi que par les personnes en mesures cantonales, sans lequel nous n'aurions pas pu réaliser toutes nos activités. Nous les remercions toutes et tous pour leur soutien et leur engagement.

La fidélisation des membres actuels et le recrutement de nouveaux sont toujours une préoccupation permanente de notre association. Nous comptons sur vous, toutes et tous, pour porter à la connaissance de vos proches et ami-es les actions et publications du CETIM afin de les convaincre de soutenir notre organisation.

BILAN AU 31.12.2023

ACTIF	
Disponible	83'517.42
Réalisable	51'119.33
Immobilisé	2'001.00
Perte reportée	0.00
TOTAL	136'637.75
PASSIF	
Fonds étrangers	-113'220.43
Fonds propres	-24103.77
Capital	-15'000.00
Perte de l'exercice	15'686.45
TOTAL	-136'637.75

Note : Les montants totaux peuvent différer de 1 ou 2 CHF en raison des arrondis. Les états financiers présentés ont été vérifiés par notre fiduciaire agréé. Ils seront présentés pour approbation lors de l'assemblée générale 2024 du CETIM.

CETIM	2022	2023		2024	
	COMPTES	BUDGET	COMPTES	DIFF.	BUDGET
DÉPENSES					
A) Centre					
SDA Réalisation et suivi des activités	277'990	345'600	338'625.19	-6'975	334'200
SDB Activités institutionnelles	7'569	8'000	7'836.89	-163	8'000
SDC Communication et promotion	10	5'500	1'068.35	-4'432	3'000
SDD Frais généraux	29'038	29'500	26'803.75	-2'696	30'000
SDE Divers et imprévus, allocations à fonds affectés	128	5'824	12'124.36	6'300	500
TID1 Total intermédiaire des dépenses courantes	314'735	394'424	386'458.54	-7'965	375'700
SDF Attributions de charges à projets	-298'300	-307'000	-355'020.41	48'020	-339'000
SDG Frais et débours hors exploitation	-4'385	0	8'168.67	8'169	
TD1 Total des dépenses Centre	12'050	87'424	39'606.80	-47'817	36'700
B) Programme droits humains et ses projets intégrés					
DH1 Dépenses externes et fournitures liées au programme	11'350	23'200	10'005.90	-13'194	23'200
DH2 Divers et imprévus Prog DH et ses projets intégrés		7'700	0.00	-7'700	7'700
DH3 Attributions par Prog DH à projets « hors programme »		0	0.00	0	
DH4 Prestations professionnelles des permanents	208'800	234'000	237'000.00	3'000	234'000
DH5 Frais de gestion Prog DH et ses projets intégrés			0.00	0	
TD2 Total dépenses Programme DH et ses projets intégrés	220'150	264'900	247'005.90	-17'894	264'900
C) Projets d'animation, d'édition et projets DH « hors programme »					
Ces projets ne sont pas budgétisés par année civile. Seules les charges attribuées par le Centre à ces projets, grossièrement évaluées, sont comprises dans le montant inscrit en SDF.					
Total dépenses Projets d'animation, d'édition et projets DH « hors prog. »	214'318	106'450	162'222.23		170'400
-Dépenses externes liées aux projets	124'818		44'201.82		
-Dépenses internes et prestations professionnelles liées	89'500		118'020.41		
<i>Affectation/Dissolution des provisions, réserves et fonds</i>			0.00		
Pertes(-) ou gains (+) s/projets anim., éd. et DH « hors prog. » absorbés dans l'année			0.00		
TD3 Nouveau total	214'318	106'450	162'222.23		170'400
TD99 Grand total: TD1+TD2+TD3	446'518	458'774	448'834.93		472'000

CETIM		2022	2023		2024	
		COMPTES	BUDGET	COMPTES	DIFF.	BUDGET
ENTRÉES						
A) Centre						
SEA	Entrées courantes réparties (cotisations et dons)	39'020	33'000	86'790.84	53'791	53'000
SEB	Entrées affectées		6'000	0.00	-6'000	
	Attribution à Programme DH	-20'000	-20'000	-20'000.00	0	-20'000
SEC	Revenus et produits généraux	2'232	4'100	1'071.63	-3'028	4'100
TE1	Totaux des entrées Centre	21'252	23'100	67'862.47	44'762	37'100
B) Programme droits humains et ses projets intégrés						
ED1	Alloc. générales à Prog DH (confirmées ou renouv. attendu)	179'015	201'500.00	181'500.00	-20'000	240'000
ED2	Alloc. à axes travail Prog DH (confirm. ou renouv. attendu)	18'110	20'000	22'601.54	2'602	
ED3	Autres produits et revenus Prog DH			0.00	0	
ED4	Report de financement de l'année précédente		0	0.00	0	
ED5	Participation CETIM à Programme DH	20'000	20'000	20'000.00	0	20'000
TE2	Total entrées Programme DH et ses projets intégrés	217'125	241'500	224'101.54	-17'398	260'000
C) Projets d'animation, d'édition et projets DH « hors programme »						
SEE	Voir remarque en Dépenses (total estimé des projets hors programme)		106'450			120000
EE1	Produits et revenus de projets en cours	11'680		5'438.64		
EE 2	Allocations reçues dans l'année	143'634		124'084.78		
EE 5	Apports internes à Proj.Anim. ou Edit.			0.00		
EE 2	Report allocation sur exercice suivant			0.00		
EE 2	Report de financements de l'exercice précédent	49'787		11'661.05		
TE3	Total entrées projets anim., éd. et DH « hors prog. »	205'101	106'450	141'184.47		120000
TE99	Grand total: TE1+TE2+TE3	443'478	371'050	433'148.48		417'100
EZ4	Solde pour équilibre /bénéfice(-) ou perte(+)	3'040	8'7724	15'686.45		54'900
	Grand total d'équilibre	446'518	458'774	448'834.93		472'000

CAHIER DE REVENDICATIONS ET PROPOSITIONS POUR SORTIR DU MALDEVELOPPEMENT

Première tentative de feuille de route par et pour les mouvements sociaux

Ce cahier est tiré du livre *Une pandémie révélatrice d'un maldéveloppement généralisé* de Murad Akincilar, publié par le CETIM, à Genève, en 2023.

Pour constituer ce livret, M. Akincilar s'est rendu auprès de mouvements sociaux à travers le monde. Il a ainsi recueilli leurs témoignages durant les premiers confinements liés au Covid-19. C'est pourquoi les revendications présentées portent principalement sur les questions sanitaires et développementales.

«Relocaliser la production alimentaire, les services de santé, toute la production des biens et des services de première nécessité.»

«Refonder le FMI, l'OMC et la Banque mondiale qui privilégient les intérêts privés ou les remplacer par d'autres institutions afin qu'elles soient au service des citoyens et des peuples.»

Autant d'exemples de revendications que vous trouverez dans ce livret illustré.

Cahier accessible gratuitement sur notre site en :

- **français** : <https://bit.ly/cahier-fr>
- **anglais** : <https://bit.ly/cahier-en>
- **espagnol** : <https://bit.ly/cahier-es>



PENSÉES D'HER POUR DEMAIN



Cette collection du CETIM présente de courts recueils de textes d'acteurs et actrices au coeur de la lutte des peuples pour l'émancipation. Aujourd'hui, leur pensée s'impose toujours comme de la plus grande actualité.

Face au défi de reconstruire une stratégie d'opposition et de changement, d'élaborer des orientations pour une lutte d'ensemble, on ne part pas de rien. On peut apprendre beaucoup des succès et des échecs passés et il est indispensable de resituer les combats dans la longue durée, les événements dans l'histoire. L'objectif de cette collection est de mettre à la disposition du public, jeune notamment, une synthèse de la pensée politique d'hommes et de femmes aujourd'hui décédés, qui ont tous et toutes été à la fois des acteur-trices politiques progressistes de premier plan et des chercheur-euses et penseur-euses préoccupés de transformation sociale radicale.

Notre collection compte 14 recueils :

Patrice Lumumba
Franz Fanon
Mehdi Ben Barka
Amilcar Cabral
Thomas Sankara
Julius Nyerere
Kwame Nkrumah
Joseph Ki-Zerbo
Gamal Abdel Nasser
Ruben Um Nyobe
Tahar Haddad
Cheikh Anta Diop
Samir Amin
Nawal El Saadawi

Passez commande :

CHF 11.- le livre
<https://bit.ly/hierpourdemain>
www.cetim.ch
contact@cetim.ch
+41(0)22 731 59 63

SOUTENEZ NOTRE ACTION EN FAISANT UN DON OU UN LEGS

**Le CETIM est une association reconnue
d'utilité publique par le Canton de Genève**

**Les dons qui lui sont adressés sont par conséquent
déductibles du revenu imposable en Suisse**

**Tout montant est le bienvenu,
même les gestes les plus modestes**

Virement depuis la Suisse ou l'étranger :

POSTFINANCE

CCP 12-19850-1

IBAN: CH90 0900 0000 1201 98501

SWIFT/BIC : POFICHBEXX

Analyser Informer Agir



Pour des relations Nord-Sud équitables
Pour le respect des droits humains
Pour la justice sociale

- **CENTRE DE RECHERCHE ET DE PUBLICATION**
sur les relations Nord-Sud
- **ASSOCIATION À BUT NON LUCRATIF**
reconnue d'utilité publique
- **ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE**
avec statut consultatif auprès de l'ONU

***« Il n'y a pas un monde développé et un monde sous-développé
mais un seul monde mal développé »***

Rue J.-C. Amat 6
1202 Genève
Suisse

Tél: +41(0)22 731 59 63

www.cetim.ch
contact@cetim.ch

